

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/07/2024 / Délibération N°20240730_02

Date de la convocation 25/07/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le 30/07/2024
À **20 heures 30**, le Conseil Municipal de
cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Philippe BRUN.

Présents : 6

Votants : 6

Pour : 6**Contre : 0****Abstentions : 0**

X	Philippe BRUN		Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	X	Thierry MICHEL
X	Michel RIBES		Alain ROMEAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE		Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : placement de fonds suite à emploi différé d'emprunts (travaux reportés)

Le Maire,

- EXPOSE :

- Les possibilités de placements financiers compte tenu de la trésorerie actuelle de la commune,
- L'origine des fonds :
 - Emprunt N°20026601 de 300 000,00 € d'une durée de 20 ans, souscrit le 19/12/2022 pour financer les travaux de la station d'épuration du hameau de la Vacheresse qui ont pris du retard,
 - Emprunt N°20026602 auprès du Crédit Mutuel de 100 000,00 € d'une durée de 20 ans, souscrit le 19/12/2022 pour financer les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques qui sont reportés,
 - Emprunt N°2035501 auprès du Crédit Mutuel de 1 000 000,00 € d'une durée de 20 ans, souscrit le 08/02/2022 pour financer en partie les travaux de rénovation de la toiture de l'église Saint Philibert qui ont pris du retard.

- PROPOSE de :
 - Placer 300 000,00 € sur un compte à terme (CAT) pour une durée de 3 mois au taux de rémunération en vigueur (Juillet 2024 – taux nominal de 3,65% et taux actuariel (à titre indicatif) de 3,75 %,
 - Placer 500 000,00 € sur un compte à terme (CAT) pour une durée de 5 mois au taux de rémunération en vigueur (Juillet 2024 – taux nominal de 3,60% et taux actuariel (à titre indicatif) de 3,69 %,

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE ces propositions et AUTORISE le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s’y rapportant.



Philippe BRUN
Maire des Estables